

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

CEGID GROUP

Société anonyme au capital de 8 771 042,20 €.
Siège social : 52, Quai Paul Sédallian, 69009 Lyon (Rhône).
327 888 111 R.C.S. Lyon.
327 888 111 00447 SIRET

Avis de convocation

Mmes, MM les actionnaires sont informés qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire suivie d'une Assemblée Générale Extraordinaire, le Mercredi 7 mai 2008 à 11 heures au siège social de Cegid Group (la « Société »), à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

1°) Ordre du jour relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007; Rapport du Président du Conseil d'Administration prévu par l'article L 225-37 du Code de Commerce,
- Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007,
- Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce,
- Approbation des comptes annuels ; Quitus à donner aux administrateurs,
- Approbation des comptes consolidés,
- Approbation des conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce,
- Affectation du résultat et distribution du dividende,
- Fixation du montant des jetons de présence,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'acquérir des titres dans le cadre des dispositions des articles L 225-209 à L 225-212 du Code de Commerce,
- Ratification de la cooptation de Monsieur Christian COLLIN,
- Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Christian COLLIN,
- Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Jacques MATAGRIN,
- Nomination de Monsieur Benoît MAES en qualité de nouvel Administrateur,
- Renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes Titulaire de la société Grant Thornton,
- Nomination de la société IGEC, membre du réseau Grant Thornton, en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant en remplacement de Monsieur Jean-Charles PALIES,
- Pouvoirs à donner,
- Questions diverses.

2°) Ordre du jour relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Rapport du Conseil d'Administration,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur la suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre de l'émission de valeurs mobilières,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les causes et conditions de la réduction de capital social (article L 225-209 du Code de Commerce),
- Rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes sur l'émission de valeurs mobilières (article L 228-92 du Code de Commerce),
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l'émission par appel public à l'épargne, sans droit préférentiel de souscription, de titres de capital (article L 225-136 du Code de Commerce),
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration de réduire le capital social par annulation des actions détenues en propre par la Société,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'émettre des valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, ou primes,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'émettre des valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration de procéder à l'émission d'actions, titres ou valeurs mobilières diverses en en fixant librement le prix d'émission,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration de procéder à une augmentation de capital limitée à 10% du capital visant à rémunérer les apports en nature,
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration aux fins de décider de l'émission de bons de souscription d'actions à attribuer à titre gratuit aux actionnaires de la Société,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'utiliser les délégations d'augmentation et de réduction du capital social en période d'offre publique visant les titres de la Société,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l'ouverture d'options de souscription et/ou d'achat d'actions au bénéfice des membres personnel salarié et/ou des dirigeants sociaux et/ou des salariés des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce. ,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions Cegid Group en faveur des membres du personnel et/ou des mandataires sociaux des sociétés du groupe,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux ,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions Cegid Group existante ou à émettre,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise,

- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions réservée aux membres du personnel adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans le cadre des dispositions du Code de Commerce et des articles L 443-5 et suivants du Code du travail,
- Autorisations à donner au Conseil d'administration d'utiliser les actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions,
- Pouvoirs.
- Pouvoirs pour les formalités.

Afin de pouvoir participer à ces Assemblées ou s'y faire représenter, les actionnaires devront justifier au préalable de cette qualité sous forme d'inscription en compte trois jours au moins avant la date des Assemblées Générales. Les attestations d'inscription devront être déposées auprès de :

- CM-CIC Securities c/o CM-CIC Titres, Service Assemblée, 3 allée de l'Etoile – 95014 Cergy Pontoise

Un formulaire de vote par correspondance sera adressé à tout actionnaire, à sa demande écrite faite à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception, une telle demande devant être parvenue au siège social au plus tard six jours avant la date de réunion des Assemblées Générales.

Le formulaire dûment rempli devra parvenir au siège social de la Société trois jours ouvrés au moins avant la date de réunion des Assemblées étant précisé qu'il n'est pas prévu, pour les présentes Assemblées de possibilité de voter à distance ou de déposer des questions écrites via le site internet de la Société.

L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement aux Assemblées ou de s'y faire représenter en vertu d'un pouvoir.

Le Conseil d'Administration

0804107